

COÛTS ET DELAIS DES ACTES NON-JURIDICTIONNELS AU TC COTONOU

N°	DESIGNATION DE L'ACTE	COÛT DE L'ACTE	PIECES A FOURNIR	DELAJ
1.	Certificat de nationalité Béninois a. Né au Bénin	2.000 FCFA	-Acte de naissance sécurisé -Certificat d'Identification Personnel (CIP) -Un (01) timbre fiscal de 1.200 FCFA	48 heures
	b. Né à l'étranger	2.000 FCFA	-Acte de naissance de l'intéressé -Certificat de nationalité du parent béninois -Acte de naissance sécurisé du parent béninois -Un (01) timbre fiscal de 1.200 FCFA	48 heures
2.	Consignation	4% (moins de 100.000 FCFA) 2% (100.000 FCFA à 5.000.000 FCFA) 1% (Plus de 5.000.000 FCFA)	-Copie de la décision ordonnant la consignation -Original de la quittance de paiement à la banque	Sans délai (Les pourcentages seront déductibles du montant de la consignation à restituer)
3.	Dépôt d'actes au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) contre récépissé	10.000 FCFA	-Demande adressée au Greffier en Chef - L'acte de dépôt (<i>Originiaux de la liste des dirigeants, Procès-Verbaux d'Assemblée Générale, Statuts et Règlement intérieur...</i>) -Un (01) Cartable -Deux (02) timbres fiscaux de 1200 FCFA	24 heures

4.	Inscription de nantissements (sûretés)	10.000 FCFA	-Contrat de nantissement enregistré à la Direction Générale des Impôts ayant les numéros Folio et Case. Suivre les instructions sur la plateforme : « <i>suretes.tccotonou.bj</i> »	Immédiat
5.	Inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)	Registre A (Etablissement) : 10.000 FCFA ;	-Carte CIP -Casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois -Un (01) photo d'identité fond blanc -Avoir un email Suivre les instructions sur la plateforme : www.monentreprise.bj	03 heures
		Registre B (Société) : 22.000 FCFA ;	-Statut de la société signé par le ou les associé(s) -Carte CIP du ou des associé(s) -Casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois -Un (01) photo d'identité fond blanc -Avoir un email -Preuve du dépôt du capital social dans une institution financière Suivre les instructions sur la plateforme : www.monentreprise.bj	

6.	Modification au registre du commerce et du crédit mobilier	Registre A (Etablissement) : 9.100 FCFA ;	Suivre les instructions sur la plateforme : « <i>www.monentreprise.bj</i> »	
		Registre B (Société) : 18.100 FCFA ;		
7.	Radiation du RCCM	Registre A (Etablissement) : 11.700 FCFA ;	-Une (01) demande adressée au Greffier en chef -Attestation fiscale de l'établissement -Quitus fiscal -Copie de l'extrait K-bis du Registre de commerce -Toute autre pièce jugée utile -Quittance de paiement délivrée par la caisse	
		Registre B (Société) : 18.000 FCFA ;	-Une (01) demande adressée au Greffier en chef -Attestation fiscale délivrée au nom de la société -Copie de l'extrait K-bis du Registre de commerce -Toute autre pièce jugée utile Quittance de paiement délivrée par la caisse	
8.	Ordonnance sur requête (Injonction de payer et saisies conservatoires)	7.000 FCFA	-Présenter la requête adressée au Président du tribunal en cinq (05) exemplaires -Quittance de paiement	24 heures

			-Une (01) chemise dossier -Prévoir les timbres fiscaux de 1.200 FCFA, selon le nombre de pages sur trois (03) exemplaires de la requête	
9.	Procès-verbal de cession sur salaire	3.500 FCFA	-Une demande manuscrite adressée au Président ou au Greffier en Chef -Une récente fiche de paie du requérant -CIP ou copie de la pièce d'identité du requérant -Un (01) timbre fiscal de 1.200 FCFA	48 heures
10.	Copie du registre de commerce	5.000 FCFA	-Produire une ancienne copie du registre du commerce ou la carte de commerçant	48 heures
11.	Paraphe du registre	5.000 FCFA	-Le registre à parapher -Quittance de paiement -Un (01) timbre fiscal de 2.500 FCFA par registre	72 heures
12.	Copie de jugement ou copie de décision de justice	2.000 FCFA	-Demande adressée au greffier en chef précisant la chambre, le nom des parties et la date à laquelle la décision est rendue -Joindre copie du rôle (au besoin)	48 heures
13.	Enrôlement de dossier en matière commerciale	10.000 FCFA	Suivre les instructions sur la plateforme d'enrôlement (DIGIT-TCC) : « <i>www.tribunalcommercecotonou.bj</i> »	Immédiat

14.	Certificat d'opposition, de non opposition, d'appel et de non appel	2.000 FCFA	-Demande adressée au greffier en chef précisant la chambre, le nom des parties et la date à laquelle la l'opposition ou l'appel a été faite	48 heures
15.	Attestation d'instance	2.000 FCFA	-Demande adressée au greffier en chef précisant la chambre, le nom des parties et la date à laquelle le dossier sera évoqué	48 heures
16.	Attestation de non faillite	7.000 FCFA	-Fournir une copie de l'extrait K-bis du registre du commerce pour les entreprises créées avant l'année 2020 ; ou -Fournir une copie de l'extrait K-bis du registre du commerce harmonisé (comportant le "code QR") pour les entreprises créées en ligne à partir de l'année 2020 ;	48 heures
17.	Grosse de jugement	7.000 FCFA	-Une demande adressée au Greffier en Chef -Une copie de la décision -Certificat ou attestation de non appel -Timbres fiscaux de 1200 FCFA selon le nombre de pages de la décision -Quittance de paiement	Sans délai (après l'expiration des 15 jours du délai d'appel et les formalités d'enregistrement de la décision aux services des impôts)
18.	Légalisation	300 FCFA par page	-Fournir l'original de l'acte à légaliser	Immédiat

19.	Autres attestations relatives au RCCM (attestation de non inscription de privilège, attestation de non condamnation, attestation de non nantissement, ...)	7.000 FCFA	-Fournir une copie de l'extrait K-bis du registre du commerce Quittance de paiement de la caisse	48 heures
20.	Certificat de non liquidation judiciaire	7.000 FCFA	-Fournir une copie de l'extrait K-bis du registre du commerce Quittance de paiement de la caisse	48 heures
21.	Procuration	1.500 FCFA	-Sur présentation des intéressés munis de leur pièce d'identité en cours de validité -Quittance de paiement	Immédiat
22.	Extrait de jugement ou de décision	500 FCFA	-Demande adressée au greffier en chef précisant la chambre, le nom des parties et la date à laquelle la décision a été rendue	24 heures
23.	Attestation de non enrôlement	2.000 FCFA	-Demande adressée au greffier en chef précisant la chambre, le nom des parties et la date probable de l'audience -PV de compulsion faisant état de l'absence d'enrôlement	48 heures
24.	Certificat d'individualité	1.000 FCFA	-Sur présentation de l'acte de naissance et de tous autres documents sur lesquels les nom et/ou prénoms de l'intéressé ont été mal écrits	24 heures
25.	Attestation de radiation du rôle	2.000 FCFA	Demande adressée au greffier en chef précisant la chambre, le nom des parties et la date à laquelle le dossier a été radié	48 heures

26.	Certification matérielle de signature	1.000 FCFA	- Produire l'original de l'acte à certifier -Fournir la pièce d'identité du signataire de l'acte	Sans délai
-----	---------------------------------------	------------	---	------------